

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE
BP 157 – YAOUNDE – Tél. (237) 22 22 29 21
Fax (237) 22 23 33 05



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH AND
INNOVATION

NATIONAL INSTITUTE OF CARTOGRAPHY
P.O BOX 157 - YAOUNDE - Phone (237) 22 22 29
21 Fax (237) 22 23 33 05

0 0 2 1

N° _____ /AMS/MINRESI/INC/DG/DP/SDCD/SCDT

Yaoundé, le 20 JAN 2020

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Superficie mesure : 1 355 hectares
Demandeur : COMMUNE DE MINTOM
Carte de référence : Mintom au 1/200 000^{ème}
Situation Administration : Région(s) du Sud
Département(s) du Dja et Lobo
Arrondissement(s) de Mintom

DESCRIPTION DE L'ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE 1-4 DE LA F.C DE MINTOM

Le point de base **A** de cette **Assiette Annuelle de Coupe** est situé à la confluence du cours d'eau **Koumou** avec un affluent non dénommé. Il a pour coordonnées UTM : X(m) = 313 341 et Y(m) = 279 364.

Le périmètre de cette zone passe par les points **A, B, C, D, E et F** dont les coordonnées UTM (33N) sont les suivantes :

ID	A	B	C	D	E	F
X (m)	313341	310360	313404	313654	315132	314779
Y (m)	279364	283965	284870	283765	283533	280825

Ses limites sont:

A L'OUEST ET AU NORD :

Du point **A**, suivre une droite de gisement 327 degrés, sur une distance de 5 482 m pour atteindre le point **B**, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point **B**, suivre une droite de gisement 73 degrés, sur une distance de 3 175 m pour atteindre le point **C**, situé sur la terre ferme.

A L'EST ET AU SUD :

Du point **C**, suivre une droite de gisement 167 degrés, sur une distance de 1 132 m pour atteindre le point **D**, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point **D**, suivre une droite de gisement 99 degrés, sur une distance de 1 497 m pour atteindre le point **E**, situé à la source d'un cours d'eau non dénommé.

Du point **E**, suivre en aval le cours d'eau non dénommé, sur une distance de 2 943 m pour atteindre le point **F**, situé à la confluence avec le cours d'eau **Koumou**.

Du point **F**, suivre en aval le cours d'eau **Koumou**, sur une distance de 2 050 m pour rejoindre le point **A** dit de base.

La zone ainsi circonscrite couvre une superficie de *mille trois cent cinquante-cinq (1 355) hectares*.

La présente Attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. /-



Martin Mbotta Elimbi

